

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
de
COULOUNIEIX-CHAMIER
(Dordogne)

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20210415-2021041512-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis en séance ordinaire en présentiel et en visioconférence dans la salle du Conseil du Syndicat Mixte Départemental des déchets de la Dordogne (SMD3), sur la convocation en date du 1^{er} avril 2021 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Hélène MOISON, MM. Philippe MOREAU, Jean-Louis POMIER, Mmes Arlette ESCLAFFER, Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Stéphanie DUMONCEAU, MM. Bernard MANIERE, Pascal BOUILHAC, Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Serge SACRÉ, Philippe GORY, Mme Kaoutar MECHALLAL.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Mme Caroline VACHER donne pouvoir à Mme Nathalie BOUCHET,
- M. Stéphane LOZAC'H donne pouvoir à Mme Arlette ESCLAFFER,
- Mme Christine LOTTERIE donne pouvoir à Mme Marie-Claire SARLANDE,
- Mme Christine DROMBY donne pouvoir à M. Lucas GUILLEMOT,
- Mme Sandrine FATTORI donne pouvoir à Mme Hélène MOISON.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE :

- Mme Cidalia FERREIRA.

PARTICIPAIENT A LA REUNION : MM. Sébastien CATTAI, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Mmes Céline JOUENNE, Directrice des Ressources Humaines, Maryse PAGENOT, Cheffe du service finances, Cécile VALPREMY, secrétaire du Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Rodolphe FERRAZZI est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER

Séance du 12 avril 2021

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20210415-2021041512-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

2021/12

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

RAPPORTEUR : Madame Hélène MOISON

Le Conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, fixe le montant des subventions allouées à diverses associations pour l'exercice 2021 comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le mouvement associatif dans sa globalité fut impacté directement par la crise sanitaire liée au COVID-19. Bon nombre d'entre elles ont dû cesser toutes activités et reporter leurs projets.

C'est dans ce contexte dégradé que la Mairie de Coulounieix-Chamiers, soucieuse de ne pas fragiliser les associations, affirme son soutien dans le cadre fixé par les orientations budgétaires en prenant en compte les critères suivants :

- préférences communales,
- critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- projets subventionnés dans le cadre de partenariats avec la commune,
- prise en compte des autres formes de participation de la commune (locaux, fluides, personnels, moyens mis à disposition...),
- concernant les associations nationales et départementales ont été prises en compte les retombées locales dans les domaines la santé, la protection des personnes fragiles et la culture.

Il est précisé que Mesdames et Messieurs les Président(e)s ainsi que les membres du bureau d'associations qui sont au nombre de 5 ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré conformément au tableau en annexe :

- **APPROUVE** les montants des subventions proposés pour les associations au titre de l'exercice 2021.

- **ARRÊTE** les subventions aux associations à la hauteur des sommes envisagées, conformément aux montants prévus au budget primitif 2021 à savoir la somme de 309 480 euros.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,



Thierry CIPERRE

SUBVENTIONS 2021

Nom de l'association	MAD salaire + charges 2020	MAD SALLE	Subvention 2020	proposition commission 2021
1-Associations communales				
ALC		oui	4 500	4 300
All boards family			2 200	2 200
Amicale des locataires CC		oui	2 000	2 000
Association sportive collège Jean Moulin			200	200
Rando Plus 24			150	200
Association habitants des Veyriers			100	100
CIFPH			400	400
Comité Vallon du cerf			100	100
Comité des fêtes		oui	1 000	1 000
Coteaux de France			100	100
FCPE collège			540	540
FCPE Primaire		oui	540	540
Ludogénération			1 000	500
Mieux vivre à Pagot			1 200	1 200
Centre social	99 800	oui	46 000	46 000
Arnault de Mareuil		oui	200	150
Atelier artisanal Périgourdin		oui	500	450
MERILLER vapeur		oui	500	500
FLEP	57 500	oui	2 400	1 800
Zicatous			150	150
AMICEAD			350	350
ANCAC CC			150	150
FNACA CC			150	(*)
FOPAC CC			150	150
ASPTT Grand Périgueux	9 700	oui	5 500	5 500
Budo club			1 000	1 000
COCC	3 340	oui	22 700	22 000
Ecole Parents Educateurs du Périgord		oui	2 000	2 000
Entente cycliste ECTC24			1 500	1 200
Point d'Orgue		oui	200	(*)
Ass rép anciens combt CC (ARAC)			150	150
Comité de quartier du bas Chamiers			100	(*)
Solidarité Cameroun Aquitaine		oui	400	
Amicale Habitants de Guillemotte			100	100
Sonorium Francophone			500	300
Cham Country 24		oui	300	(*)
Les PériPattes			300	200
Comité Départemental handi-sport			350	350
Interstices 24			300	(*)
Du Périgord aux grandes écoles				300

Accusé de réception en date de 15/04/2021 à 11h04
 N° 212401384-20210415-2021041512-DE
 Date de télétransmission : 15/04/2021
 Date de réception préfecture : 15/04/2021

Association Chasse Pestoures				150
Association chasse Fontaine du Boulon				150
Politique de la ville			27 800	30 000
1-Total associations communales	170 340		127 780	126 480

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20210415-2021041512-DE
Date de la transmission : 15/04/2021
Date de l'accusé de réception préfectoral : 16/04/2021

2 – Associations hors commune		Subvention 2020	proposition commission 2021
Francas		300	(*)
ADEPAPE		200	200
SANS réserve			800
Don du sang Périgueux et Agglomération		100	100
Amis fond mémoire déportation		100	100
SOS chats libres		150	150
Com liaison prix du concours résis dépor		100	100
Cerader		150	100
Comité dép. Ligue contre le cancer		100	100
ANACR		150	150
Les fils des morts pour la France		150	150
Comité Départ Sport Adapté 24		200	200
Banque Alimentaire		1 250	1 250
UDAF 24		200	150
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS			100
Des Boules Aux Nez		100	250
FEMMES SOLIDAIRES		250	200
S.A.F.E.D 24		250	200
CIDFF			150
FRANCE ALZHEIMER			150
Association de chasse Les Ramiers			150
SPA Périgueux		400	
2-Total associations hors commune		4 150	4 750
3-Conventions pluriannuelles			
Entente Cycliste (2020-2023)		3 000	3 000
Info Droit (annuelle)		2 540	1 460
Vents d'Ouest (2018-2020)		2 103	
PNRU « Ca déménagement » Ouie-dire (2020-2023)		3 000	3 000
3- Total des conventions pluriannuelles		10 643	7 460

1-Total associations communales		127 780	126 480
2-Total associations hors commune		4 150	4 750
3- Total des conventions pluriannuelles		10 643	7 460
Réserve		800	450
Total subventions	170 340	143 373	139 140
(*) Pas de demande			